

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 3 Septembre 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 août 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Pierre FADIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### Présents :

M. Pierre FADIER, M. Pierre HURAUULT, M. Hubert HUCHET, Mme Monique SOCKATH, Mme Aurore SALMON, Mme Aurélie COURTOIS, Adjointes,  
M. Maurice TIREAU, M. Jean-Paul DE BOSSCHERE, Mme Evelyne THEARD, M. Claude CAILLEAU, Mme Marie-Françoise TRAVERS, Mme Myriam COCHEREL, M. Jean-Noël BEVIÈRE, M. Mickaël SABIN, Mme Hélène DUFEU.

### Absents excusés :

M. Emile BLANDEAU, Maire,  
Mme Chantal BOUIN, M. Joseph GAUTIER, M. Joseph PERDRIEL, M. Rémy JEULAND, Mme Isabelle LEMERCIER, Mme Isabelle LEMESLE, Mme Martine FORTUNE-JACQUES, M. Serge LAMY, Mme Florence HAMON, M. Johann RIBETTE.

### Procurations :

Monsieur Emile BLANDEAU à Monsieur Pierre FADIER  
Monsieur Joseph GAUTIER à Monsieur Pierre HURAUULT  
Madame Isabelle LEMERCIER à Madame Monique SOCKATH

□□□□□

### Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Jean-Noël BÉVIÈRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la directrice générale des services, Mme Christine SOUEF, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

### **QUESTION N°7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **7.1 - Office Public de la Langue Bretonne Charte Ya D'Ar Brezhoneg**

**QUESTION N°7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Office Public de la Langue Bretonne Charte Ya D'Ar Brezhoneg**

Madame Aurore SALMON, Adjointe au Maire, rappelle que, lors du Conseil Municipal du lundi 18 Juin 2012, les élus ont voté, à l'unanimité, l'adhésion de la ville d'Argentré-du-Plessis à la chartre « Ya d'ar brezhoneg » mise en place par l'office de la langue bretonne. L'adhésion à cette chartre appelle des décisions complémentaires :

1. Election d'un élu référent pour ce projet
2. Désignation d'un agent communal en charge du suivi du dossier
3. Validation des actions proposées par la commission communication :
  - Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
  - Constitution d'un fond d'ouvrages en breton à la bibliothèque municipale
  - Participation à la campagne annuelle de la promotion des cours de breton pour adultes
  - Message d'accueil en breton sur le panneau lumineux
  - Traduction du texte sur la carte de vœux

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

- **NOMME** Monsieur Jean-Noël BÉVIÈRE élu référent, pour le projet de charte de la langue bretonne
- **DÉSIGNE** Madame Rachel PUECH, agent communal, référente du dossier
- **VALIDE** les actions proposées par la commission communication.

**Résultats du vote : Votants : 18 => Pour : 16 voix, Abstention : 2 voix**

Pour extrait conforme au registre,  
Argentré du Plessis,  
Le 3 Septembre 2012



Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Pierre FADIER